

**COMMUNE DE CABRIS (ALPES-MARITIMES)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Le Conseil municipal de la commune de CABRIS
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
Le vingt-et-un mars deux mille seize, à 19 heures, en la Mairie
Sous la présidence de M. Pierre BORNET, maire de Cabris
Date de convocation : 15/03/2016

Présents : M. BORNET (maire)
Mme LETENDU-BERTHIER, M. TESSIER, Mme HURTEAUX, (adjoints au maire)
Melle RISSO, M. PASOLINI, Mme PUECHBERTY, M. MAYOLINI, Mme COLLET, M. PELLEGRIN,
(conseillers municipaux).

Absents excusés :
M. CAVALLIER-BELLETRUD, qui donne procuration à Melle RISSO,
M. MARTIN, qui donne procuration à M.BORNET,
M.DEMEYER, qui donne procuration à Mme LETENDU-BERTHIER,
MME PEITZ, qui donne procuration à MME HURTEAUX.

Absente : MME PETIT.

Secrétaire de séance : Mme LETENDU-BERTHIER

Approbation du Procès Verbal du conseil Municipal du 19 Janvier 2016

Pas de remarque, le PV est adopté à l'unanimité

Affaires Financières

N° 17/2016- Objet : subventions aux associations pour l'année 2016

Le Maire ayant rappelé les montants attribués en 2015 aux associations, il présente les demandes de subventions pour l'année 2016.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les sommes suivantes aux associations suivantes pour l'exercice 2016 :

Amicale de sapeurs-pompiers : 510 €

APEEC : 1000€

Lou Ben Vengu: 900 €

Amis du Docteur Belletrud: 200 €

Associations des anciens combattants : 150 €

Crèche vivante : 800 €

Cercle de Cabris : 800 €

Cabris et culture : 400€

CABUSO : 800€

Ciné Cabris : 1 000€

Comité des fêtes : 8 000 €

CCFF (comité feux de forêts) : 500€

CCFF (subvention exceptionnelle) : 500€

Association « festival St Jean Cassien » : 300€

Fête des bergers : 1 500€

Histoire et culture en Pays de Siagne : 150€

Lou Fassumié : 500€

Office du tourisme : 3 861 €

Société de chasse : 700 €

Tennis club de Cabris : 3 000 €

Entraide : 100€

Soit un total de 25 671€.

N° 18/2016 approbation du compte administratif 2015

Le Maire présente le compte administratif 2015, il explique que :

Les dépenses de fonctionnement ont été bien maîtrisées, au cours de l'exercice, avec une baisse importante des dépenses par rapport au budget primitif prévu, respectivement 993 235,39€ et 202 743€ viré à l'investissement soit un total de 1 195 978,34€ pour 1 213 677,00€ prévu, soit une économie de 17 698,66€.

Cette économie s'explique par une baisse modérée des charges générales, lié au règlement différé des prestations de cantine, qui devront être réintégrées en 2016, mais surtout par une baisse des charges de personnel, lié au départ à la retraite du DGS et à la non reconduction de l'assurance personnel, soit une baisse de 73 282,68€ en réalisé par rapport à 2014. Les charges de gestion courante sont restées stable ainsi que les charges financières.

Les recettes de fonctionnement ont été plus importantes que prévues, respectivement 1 213 677€ prévue et 1 328 788, 73€ réalisée, soit un excédent de 115 111,73€.

Les Produits des services ont augmenté de plus de 30 000€ par rapport à 2014, liés à la reprise de location de deux photocopieurs. Le compte 73 a baissé de presque 14 000€, l'augmentation des contributions directes, de 32 958€ lié à l'application de la taxe sur les résidences secondaires et à l'augmentation des bases, n'a pas compensée la recette exceptionnelle de reversement de fiscalité de la CAPG de 45 000€ en 2014.

Le compte 7411, correspondant à la DGF a baissé de 152 763€ à 123 315€, soit une perte de recettes de 29 448€.

Le revenu des immeubles a légèrement baissé par rapport à 2014, et une cession pour 25 000€ a incrémenté ces recettes

Au total, **le résultat de l'exercice est excédentaire de 173 570,04€**, soit un taux de marge brute d' environ 12%

En ce qui concerne l'investissement celui-ci est resté à un niveau élevé avec des dépenses de 836 598,03€ lié à :

Achat du bâtiment pour le périscolaire pour un montant de 324 861,16€, subventionné à presque 60% par la Région et une aide parlementaire.

La réfection du secrétariat pour 37 030, 80€ subventionné à 55% par l'état (DETR) et le conseil général 06

La dotation cantonale, incluant le règlement de 2014 et 2015 pour presque 126 000€, subventionnée à 70% par le conseil général

Enfin à noter l'achat d'un véhicule électrique pour près de 7 000€ pour la voirie

Le remboursement en capital des emprunts baisse de 8 500€, en sachant que ce poste devrait peut varier sur les cinq prochaines années

Au total **le résultat de l'investissement fait apparaître un déficit de 132 142,67€**.

Après avoir répondu a quelques questions concernant différents chapitres

Le Maire quitte la séance pour qu'il soit procédé au vote du compte administratif de la Commune de Cabris, sous la présidence de Mme LETENDU-BERTHIER, Maire adjoint, délégué aux finances. Le nombre des votants passe à 13.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le compte administratif de la Commune de Cabris pour l'exercice 2015 (qui fait apparaître le résultat de clôture suivant :

Section de fonctionnement

Recettes :	1 328 788.73€
Dépenses :	993 235.39€
Excédent :	335 553.34€

Section d'investissement

Recettes :	704 455.36€
Dépenses :	836 598.03€
Déficit :	132 142.67€

N° 19/2016 vote du compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 pour la comptabilité de la commune, et considérant les opérations exactes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion concernant la commune de Cabris, dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2015, qui fait apparaître un résultat de clôture **excédentaire en fonctionnement de 335 553.34€** et un résultat de clôture **déficitaire en investissement de 138 182.07€**, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

N°20/2016 : affectation du résultat de l'exercice 2015 au budget primitif de la commune pour l'exercice 2016

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 335 553.34€ et un déficit d'investissement de 132 142.67€.

Par ailleurs, la section d'investissement présente des restes à réaliser au 31/12/2015 en dépenses pour 61 190.40€ et en recettes pour 55 151.00€, ce qui représente donc un déficit de 6 039.40€. Le déficit d'investissement à couvrir est de 138 182.07€.

Il faut donc inscrire en recettes d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) ces 138 182.07€ pour la couverture du déficit d'investissement.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 au BP 2016 de la façon suivante :

- compte 002 (excédent antérieur reporté) : 197 371.27€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 (335 553,34€) au BP 2016 de la façon suivante :

- En recettes d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 138 182,07€
- En recettes de fonctionnement, compte 002 (excédent antérieur reporté) : 197 371.27€

N° 21/2016 : Vote des 3 taxes pour l'année 2016

Le Maire expose le désir de la municipalité de maîtriser l'évolution de la fiscalité.

Il propose donc de voter les même taux qu'en 2015, soit:

- Taxe d'habitation : 8.58%
- Foncier bâti : 5.85%
- Foncier non bâti : 14.10%

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les taux proposés par le Maire pour l'année 2016.

N°22/2016 : vote du budget primitif de la commune pour l'année 2016

Le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2016, article par article et chapitre par chapitre.

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 249 632.07€, et en dépenses et recettes d'investissement à 622 715.73€.

Il précise que ce budget prévoit une augmentation des charges générales à 304 005€, pour réintégrer les prestations cantines d'environ 13 000€, non réglées en 2015. Une augmentation des charges salariales à 560 000€ pour faire face à 2 congés longue maladie et au remplacement de personnel. Les charges générales sont augmentées de 7 000€, en raison de l'augmentation des charges du SDEG et de la cotisation au CCAS.

Les charges financières vont connaître une décreue modérée d'environ 5 000€.

Les recettes, en l'absence de l'état fiscal ont été prévues stables pour les contributions locales, par contre la DGF va continuer de baisser d'environ 15 000€.

L'investissement sera moins important qu'en 2015, il s'établit à 622 715,73€.

Les principaux investissements prévus sont :

La réfection de la chapelle St Jean Pape pour 56 000€

L'acquisition de la Parcelle D52 pour 77 000€

La réfection de voirie pour 75 813,60€

Tout ces projets sont subventionnés à plus de 60%

Il restera des travaux d'entretien divers pour environ 90 000€ et la réalisation de la vidéoprotection.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à la majorité soit 13 voix et une abstention : M. Mayolini ce budget primitif 2016 : chapitre par chapitre.

N°23-2016 : demande de déclassement de chemin communal et d'acquisition d'une parcelle.

Le Maire expose que Mr Benjamin RAMET, pour l'indivision RAMET, a adressé un courrier RAR, reçu en Mairie le 16/02/2016, demandant l'acquisition d'une partie d'un chemin communal à LAGRA , séparant les deux parcelles C 1305 et C 1306, appartenant à l'indivision RAMET. Un plan a été joint, pour identifier la partie à acquérir.

Cette parcelle avait fait l'objet d'une expropriation en 1971-1973 (312 m2) pour la création d'une voie communale.

Les conseillers municipaux, demandent l'utilité de ce chemin. Le Maire répond que ce chemin est actuellement inusité. Il avait été créé à l'époque pour réaliser une voie de dégagement pour le chemin du Monestier inférieur, et pour permettre aux Sapeurs Pompiers un meilleur accès à ce massif.

Par ailleurs, il explique la procédure à respecter : déclassement de cette partie du chemin communal, avec nécessité d'une enquête publique. Si le rapport du commissaire enquêteur autorise ce déclassement et après délibération du conseil municipal, il faudra faire appel à un géomètre pour réalise le bornage de cette nouvelle parcelle, puis après l'avis des domaines, et après une nouvelle délibération vendre cette parcelle.

Beaucoup de conseillers municipaux trouve cette procédure lourde, avec un impact budgétaire certain.

Aussi après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- De décliner la demande de l'indivision RAMET
- De ne pas engager la procédure de déclassement
- De notifier la décision à Mr Benjamin RAMET

L'ensemble des délibérations ayant été traité, et en l'absence d'autres questions, la séance du conseil municipal est levée à 20h45

Pour certifiée conforme, le 23/03/2016
Le Maire